

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 MAI 2020 – 18 h

Réf : 2020 – n°02 /5.2

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 28

Représentés : 1

Absents : -

Date de convocation : 19-05--2020

Date d'affichage : 19-05-2020

L'an deux mille vingt, le VINGT SEPT MAI, Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle Flamingo

PRESENTS :

Pierre MAUMEJEAN, Marielle NEPOTY, Gilles TRAUJLET, Patricia VAN DER LINDE, Arnaud FOUREL, Josiane ROSIER DUFOND, Jean Claude CAMPOS, Véronique BONVICINI, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Cédric BONATO, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

M. AUSSANNAIRE à G. TRAUJLET

AFFAIRE N° 01

Installation du conseil municipal

Pierre MAUMEJEAN, Maire sortant, rappelle les résultats des élections municipales du 15 Mars 2020

- Liste Une seule ambition Aigues-Mortes	- Pierre Maumejean :	1848 voix. 23 élus
- Liste Revivre	- Cédric Bonato :	1113 voix – 5 élus
- Liste Stéphane PIGNAN Parlons Aigues-Mortes- Stéphane PIGNAN		328 voix - 1 élu

Sont donc installés en qualité de membres du conseil municipal :

1- Pierre MAUMEJEAN	16- Janine LHUILLIER
2- Marielle NEPOTY	17- Christian GROUL
3- Gilles TRAUJLET	18- Stéphanie PIERRON
4- Patricia VAN DER LINDE	19- Yves GRAS
5- Arnaud FOUJEL	20- Andrée DAMOUR
6- Josiane ROSIER DUFOND	21- Jean Claude BASCHIOU
7- Jean Claude CAMPOS	22- Michèle PALLARES
8- Véronique BONVICINI	23- Michel AUSSANNAIRE
9- Michel LEBLANC	24- Cédric BONATO
10- Maguelone CHAREYRE	25- Maryline POUJENC
11- Régis VIANET	26 –Olivier BERTRAND
12 –Christine DUCHANGE	27 –Carine VANDERBISTE
13- Alain BAILLIEU	28 –Joachim RAMS
14 – Nathalie LALLOUETTE	29 – Stéphane PIGNAN
15 –Christian LAPISARDI	

M le Maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, transmet la présidence de la séance à Madame Josiane ROSIER.

Josiane ROSIER prend la parole :

« Mes chers collègues, nous voici réunis, enfin, pour ce premier conseil municipal, c'est au bénéfice de l'âge que j'ai l'honneur d'ouvrir ce dernier. Je me permets de souhaiter que nos futurs débats, fussent-ils parfois contradictoires, puissent se dérouler dans la dignité, la tolérance, le respect, car c'est ce que nous devons à nos concitoyens qui nous ont apporté leur confiance pour gérer au mieux les affaires de notre belle cité. »

Josiane ROSIER : Conformément à l'article L.2121-2 du Code général des collectivités territoriales, et compte tenu de la population recensée de la commune d'Aigues-Mortes, le nombre de Conseillers municipaux est fixé à 29 élus.

Afin d'installer ces nouveaux élus, le secrétaire de séance va faire l'appel. Il est de coutume que cette tâche soit confiée à la benjamine de l'assemblée : je vous propose donc la candidature de Mme Nathalie LALLOUETTE, comme secrétaire de séance.

Vote

Unanimité

Madame LALLOUETTE procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal

Josiane ROSIER déclare en conséquence installés dans leurs fonctions, les Conseillers municipaux ainsi appelés.

Monsieur	MAUMEJEAN	Pierre
Monsieur	TRAUJLET	Gilles
Madame	NEPOTY	Marielle
Monsieur	FOUJEL	Arnaud
Madame	VAN DER LINDE	Patricia

Monsieur	CAMPOS	Jean Claude
Madame	ROSIER	Josiane
Monsieur	LEBLANC	Michel
Madame	BONVICINI	Véronique
Madame	CHAREYRE	Maguelone
Monsieur	VIANET	Régis
Madame	DUCHANGE	Christine
Monsieur	BAILLIEU	Alain
Madame	LALLOUETTE	Nathalie
Monsieur	LAPISARDI	Christian
Madame	LHUIILLIER	Janine
Monsieur	GROUL	Christian
Madame	PIERRON	Stéphanie
Monsieur	GRAS	Yves
Madame	DAMOUR	Andrée
Monsieur	BASCHIOU	Jean Claude
Madame	PALLARES	Michèle
Monsieur	AUSSANNAIRE	Michel
Monsieur	BONATO	Cédric
Madame	POUGENC	Maryline
Monsieur	BERTRAND	Olivier
Madame	VANDERBISTE	Carine
Monsieur	RAMS	Joachim
Monsieur	PIGNAN	Stéphane

AFFAIRE N° 02

Election du Maire

Josiane ROSIER indique que conformément aux dispositions des articles L.2122-4 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, l'assemblée va procéder à l'élection du Maire.

Auparavant, l'assemblée doit désigner deux scrutateurs qui procéderont au dépouillement des votes. Elle propose la candidature de Nathalie LALLOUETTE et demande un candidat pour la liste d'opposition qui propose la candidature de Carine VANDERBISTE.

Les scrutateurs sont invités à rejoindre la table de dépouillement

Josiane ROSIER rappelle :

Que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Que si, après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour, et l'élection aura lieu à la majorité relative,

Qu'en cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé sera déclaré élu.

Josiane ROSIER fait donc appel aux candidatures pour les fonctions de Maire :

M. Pierre MAUMEJEAN déclare qu'il est candidat à la fonction de Maire

Josiane ROSIER demande s'il y a d'autres candidatures ?

Aucune autre candidature n'est proposée

Nous enregistrons donc 1 candidature :

M. Pierre MAUMEJEAN

Elle demande donc de désigner sur les bulletins qui se trouvent devant les élus le nom et prénom du candidat de leur choix, et de les insérer dans l'enveloppe qui se trouve également sur la table.

Le scrutin est ouvert. Elle va faire l'appel dans l'ordre de placement dans la salle, et un agent de la commune passera dans les travées avec l'urne, pour recueillir le vote à l'appel du nom.

1- Pierre MAUMEJEAN	16- Janine LHUILLIER
2- Marielle NEPOTY	17- Christian GROUL
3- Gilles TRAUJLET	18- Stéphanie PIERRON
4- Patricia VAN DER LINDE	19- Yves GRAS
5- Arnaud FOUREL	20- Andrée DAMOUR
6- Josiane ROSIER DUFOND	21- Jean Claude BASCHIOU
7- Jean Claude CAMPOS	22- Michèle PALLARES
8- Véronique BONVICINI	23- Michel AUSSANNAIRE
9- Michel LEBLANC	24- Cédric BONATO
10- Maguelone CHAREYRE	25- Maryline POUGENC
11- Régis VIANET	26 –Olivier BERTRAND
12 –Christine DUCHANGE	27 –Carine VANDERBISTE
13- Alain BAILLIEU	28 –Joachim RAMS
14 – Nathalie LALLOUETTE	29 – Stéphane PIGNAN
15 –Christian LAPISARDI	

Vote :

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Mmes LALLOUETTE et VANDERBISTE, assesseurs procèdent au dépouillement.

- Nombre de votants : 29
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Pierre Maumejean obtient 23 Voix

M. MAUMEJEAN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu Maire d'AIGUES-MORTES.

Monsieur le Maire Pierre Maumejean récupère son écharpe.

AFFAIRE N° 03

Détermination du nombre d'adjoints.

Exposé :

Pierre Maumejean rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

Il rappelle l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Compte tenu de la strate démographique dans laquelle se situe la commune d'Aigues-Mortes, cette disposition permet au conseil municipal de créer au maximum 8 postes d'Adjoints au Maire.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer à 8 le nombre d'Adjoints au Maire de la commune d'Aigues-Mortes.

Vote :

Unanimité

AFFAIRE N° 04

Election des Adjoints

Exposé :

Pierre Maumejean indique que conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de plus de 3 500 habitants, les Adjoints au Maire sont élus à bulletins secrets, au scrutin de liste et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Il s'agit de listes « bloquées » composées alternativement de candidats de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour, et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, la liste de candidats ayant la moyenne d'âge la plus élevée sera déclarée élue.

L'assemblée va donc procéder à l'élection des 8 Adjointes au Maire.

Pierre Maumejean propose la liste suivante de candidats :

1er Adjoint : M. Gilles TRAUULET
2ème Adjointe : Mme Marielle NEPOTY
3ème Adjoint : M. Arnaud FOUREL
4ème Adjointe : Mme Patricia VAN DER LINDE
5ème Adjoint : M. Jean-Claude CAMPOS
6ème Adjointe : Mme. Josiane ROSIER
7ème Adjoint : M. Michel LEBLANC
8ème Adjoint : Mme Véronique BONVICINI

Pierre Maumejean demande s'il y a d'autres candidatures ?

Aucune autre candidature n'est proposée.

Il enregistre donc une seule candidature :
La liste proposée par Gilles Traulet

Pierre Maumejean demande donc de désigner sur les bulletins qui se trouvent devant les élus le nom et prénom du premier de la liste de leur choix (pour la liste proposée par M. le Maire, indiquer « Gilles Traulet), et de les insérer dans l'enveloppe qui se trouve sur la table.

Le scrutin est ouvert. Il fait l'appel dans l'ordre de placement dans la salle, et un agent de la commune passera dans les travées avec l'urne, pour recueillir le vote à l'appel de chaque nom

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Mmes LALLOUETTE et VANDERBISTE, assesseurs, procèdent au dépouillement :

- Nombre de votants :	29
- Nombre de bulletins blancs :	6
- Nombre de suffrages exprimés :	23
- Majorité absolue :	12

La liste présentée par **Gilles Traulet** recueille 23 (vingt-trois) suffrages.

M le Maire proclame donc élus Adjointes au Maire :

1^{er} Adjoint : M. Gilles TRAUULET
2^{ème} Adjointe : Mme Marielle NEPOTY
3^{ème} Adjoint : M. Arnaud FOUREL
4^{ème} Adjointe : Mme Patricia VAN DER LINDE
5^{ème} Adjoint : M. Jean-Claude CAMPOS
6^{ème} Adjointe : Mme. Josiane ROSIER
7^{ème} Adjoint : M. Michel LEBLANC

8^{ème} Adjoint : Mme Véronique BONVICINI

Pierre Maumejean remet les écharpes d'Adjoint au fur et à mesure.

AFFAIRE N° 5

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

- rapporteur : Le Maire

Pierre Maumejean indique que La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28) qui stipule

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » ;

Pierre Maumejean souhaite faire un discours :

Mesdames, messieurs les conseillers municipaux,

Mesdames, messieurs.

Les circonstances donnent à ce Conseil des allures inhabituelles. Inhabituelles dans le temps, plus de 10 semaines se sont écoulées depuis le vote. Inhabituelles quant au lieu, inhabituelles quant à l'obligation de limitation du public présent.

J'adresse ici un message de bienvenue aux élus, anciens ou nouveaux, tous déterminés, je n'en doute pas à exercer leur mandat dans la dignité et la décence, avec le seul souci de l'intérêt général et le respect des principes de l'Éthique. Ces principes qui doivent guider l'action de tous et dont personne ne peut se prévaloir d'en avoir l'apanage !

Au soir du premier et seul tour de cette élection municipale, les aigues-mortaises et les aigues-mortais nous ont envoyé un message clair : Continuez, vous avez notre confiance !

*Je ne ferai pas un rappel de tout ce qui a été accompli au cours des six dernières années. Pour mémoire **la stabilisation** des finances publiques avec une baisse de la dette de plus de 11 % et trois années sans augmentation des taxes dites ménage – **la réhabilitation** et surtout la mise aux normes de sécurité de nos bâtiments publics – **la rénovation** totale du parc automobile avec le passage au véhicules électriques – **la baisse de 40 %** de la délinquance de voie publique avec l'installation de 45 caméras de vidéo-surveillance supplémentaires. **Sans oublier** tout ce qui a été réalisé dans les domaines de l'action sociale, de la culture, du tourisme, de la voirie ou encore de l'environnement.....*

***Et nous allons continuer !** Et nous serons encore, au rendez-vous des attentes de nos administrés !*

Bien entendu il a fallu et il faudra continuer à gérer la crise sans précédent que nous connaissons tant sur le plan sanitaire, que social, économique ou touristique.

Si l'excellente situation financière dans laquelle se trouvait la commune au début de cette année nous a permis de tenir le choc, il est évident que toute la prospective budgétaire envisagée doit être complètement repensée. Nous aurons à en discuter et débattre lors des prochains conseils.

000

En effet depuis le début de la crise sanitaire, la commune a apporté des réponses concrètes aux besoins de la population, des personnels de santé et entreprises locales par l'achat et la distribution de masques, d'équipements de protection, de gel hydroalcoolique et en gelant les taxes de voirie ou sur la publicité extérieure, sans oublier la gratuité des parkings.

*De nombreuses dispositions ont été prises pour assurer un maximum de sécurité : **désinfection** des rues et du mobilier urbain, **désinfection totale** des classes et locaux des écoles et de la crèche, **mise en place** d'une cellule de crise et d'une ligne téléphonique dédiée Covid 19 fonctionnant 7 jours / 7 y compris les dimanches et les jours fériés, **augmentation de 30 %** du portage des repas, **prise de contact toutes** les 48 heures avec les personnes vulnérables ou isolées **ou encore mise à disposition** de colis repas par le CCAS et bien d'autres choses.*

000

*Les temps difficiles que nous traversons ont permis de mettre en évidence des actes de solidarité remarquables, soit collectifs, soit individuels. Dans certains quartiers des **cellules de veille** se sont mises en place pour signaler des cas de personnes risqués, **d'autres ont choisi de faire la conversation** par le biais du téléphone aux personnes âgées ou isolées, **d'autres ont participé aux ateliers** de couture de masques mis en place durant trois journées Salle Flamingo, **d'autres ont arpenté** les rues de la Cité pour distribuer des masques dans les boîtes aux lettres... et bien d'autres gestes de solidarité ou de générosité qui ont été autant de rayons de soleil dans cette période de confinement.*

Les jours, les semaines, les mois que nous venons de vivre laisseront des cicatrices terribles sur notre économie locale.

Aussi était-il important d'échanger, de partager et de se projeter sur le « jour d'après ». C'est pour cela que nous tenons régulièrement des réunions avec nos commerçants, nos artisans et nos marchands de marché. C'est avec eux que nous allons avancer et relancer la vie économique de notre Cité.

Un mandat de six ans vient de s'achever, de nombreux projets ont abouti, d'autres sont en cours. Nos orientations, nos choix, nos engagements ont toujours été dictés par le seul intérêt général.

Nous avons connu des moments d'intenses émotions. Souvenez-vous des hommages aux victimes d'attentats terroristes et de l'émotion qui a saisi la Place Saint Louis, noire de monde.

A titre personnel, et comme je l'ai écrit par ailleurs, la flamboyance historique d'Aigues-Mortes, cet écrin magnifique légué par l'Histoire, m'a claqué au cœur lorsque pour l'inauguration de la remise en

eau de la fontaine de notre Place Saint-Louis, j'ai lu le très beau discours d'Eugène Sol, le Maire de l'époque en 1896.

000

Un nouveau mandat s'ouvre maintenant devant nous, une nouvelle équipe s'est constituée faite d'anciens et de nouveaux, tous déterminés à mettre leur énergie, leurs compétences, leurs talents et leur générosité au service de nos concitoyens.

Ils sont tous animés d'une seule ambition, d'un seul credo : Aigues-Mortes !

Tous ensemble nous allons continuer à construire l'avenir d'Aigues-Mortes la Belle, la Rebelle, la Superbe !

Je suis et je resterai toujours aigues-mortaisement votre !

Merci. »

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 19 h*

Le Maire,	Gilles TRULLET
------------------	-----------------------

Marielle NEPOTY	Patricia VAN DER LINDE	Arnaud FOUREL
Josiane ROSIER	Jean Claude CAMPOS	Véronique BONVICINI
Michel LEBLANC	Magelone CHAREYRE	Régis VIANET
Christine DUCHANGE	Alain BAILLIEU	Nathalie LALLOUETTE
Christian LASIPARDI	Janine LHUILLIER	Christian GROUL
Stéphanie PIERRON	Yves GRAS	Andrée DAMOUR
Jean Claude BASCHIOU	Michele PALLARES	Michel AUSSANNAIRE
Cédric BONATO	Maryline POUGENC	Olivier BERTRAND
Carine VANDERVISTE	Joachim RAMS	Stéphane PIGNAN

